Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Épreuves E1 toutes spécialités

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/2025-605 du 2 octobre 2025

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves générales E1, E2 et E3 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole).

Épreuve générale E1

L'épreuve ponctuelle terminale E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».

Coefficient	*affectée du coefficient 2*
Forme	*prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.* *Le sujet comporte 2 parties.* *Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).* *La 1ère partie valide la capacité CG1.1 «Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».* *La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».* *À partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.*
Evaluation	*L'évaluation est assurée par des enseignants d'histoire-géographie et d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par des enseignants de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.*

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.